

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC504

présenté par

M. Raphan, rapporteur, Mme Hérim, rapporteure Mme Gomez-Bassac, rapporteure et M. Berta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 214, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cadre de la présente programmation, le CNRS décernera chaque année une médaille récompensant un chercheur s'étant illustré dans le domaine de la médiation scientifique. Il décernera également un prix annuel récompensant un chercheur dont les travaux sur la médiation scientifique auront été reconnus. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la reconnaissance et la valorisation des travaux menés sur la médiation scientifique en créant une médaille et un prix du CNRS pour les chercheurs s'étant illustré dans ce domaine.